

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 112 du 8 juillet 2019

TEXTE RÉGLEMENTAIRE PERMANENT

Texte 1

ARRÊTÉ

modifiant l'arrêté du 3 septembre 2018 fixant au sein du service de santé des armées la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 04 avril 2019

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 3 septembre 2018 fixant au sein du service de santé des armées la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.

Du 04 avril 2019

NOR A R M E 1 9 5 3 7 4 6 A

Texte(s) modifié(s) :

- ↳ [Arrêté du 03 septembre 2018 fixant au sein du service de santé des armées la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau.](#)

Référence de publication :

Art. 1er. L'annexe de l'arrêté du 3 septembre 2018 fixant au sein du service de santé des armées la liste des autorités militaires investies du pouvoir disciplinaire d'autorité militaire de premier niveau ou d'autorité militaire de deuxième niveau est modifiée comme suit :

Au lieu de :

« Directeur de gestion des ressources humaines. »

Lire :

« Chef du département de gestion des ressources humaines. »

Art. 2. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour la ministre des armées et par délégation :

La médecin général des armées,

directrice centrale du service de santé des armées,

Maryline GYGAX.